



PROVES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021
Le VENDREDI 1er OCTOBRE 2021 A 19H30

SALLE POLYVALENTE-ESPACES DU FORT CARRE-AVENUE DU 11 NOVEMBRE- 06600 ANTIBES

Ordre du jour :

18H30 /19H30 Enregistrement des mandats/Emargement - Vérification des pouvoirs et des pass sanitaires –

Le quorum est atteint avec 63% de présents et/ou représentés.

➤ **Ouverture de l'AG à 19H30**

Le Président Ferretti prend la parole pour présenter aux membres de l'Assemblée Monsieur Jean Claude JONAC, Président du Comité Régional Grand Sud, qui assiste à notre réunion à titre amical et de bon voisinage. Monsieur Jonac prend la parole, se présente brièvement : avec ses 44 ans d'expérience dans la plongée, il souhaite vraiment faire avancer les choses pour le bien de tous, et de toute la région, avec une véritable identité « Sud », car nous sommes la première région de France en nombre de délivrance de brevets. Il souhaite tous nous retrouver lors de l'Assemblée régionale le 20 novembre prochain au Palais des congrès de Juan les Pins. Ce sera un vrai moment de travail commun, de rassemblement, un moment pour connaître le travail des différentes commissions et échanger sur toutes les activités fédérales.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale et Elective 2020 du 23 octobre 2020.

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité

2. Rapport moral du Président.

Encore une année particulière que cette année 2020 -2021 !!

Toutes les structures, en particulier celles ayant une activité piscine, ont vu leurs activités réduites à néant pendant plusieurs mois par la crise sanitaire que nous avons vécue,

Nos commissions ont vécu aussi la même chose ... et ce jusqu'en Avril.

Pour votre information en Avril nous étions à moins 30% de licences émises par rapport à la même période de l'année précédente ; c'était aussi le chiffre national.

Heureusement, à partir de Mai, la conjonction de différents facteurs : amélioration de la situation sanitaire, beau temps et la difficulté qu'ont eue les gens à partir à l'étranger a fait que la saison estivale a été exceptionnelle sur nos côtes. La situation s'est redressée et au 14 Septembre nous étions à 2645 licences



délivrées (pour 2745 l'année précédente) soit une baisse de moins de 5% (à comparer avec les 19 % nationaux)

Je me plais à penser que l'opération Licence relance mise en place par le siège national a été profitable.

Certains comités (IDF par exemple) ont perdu jusqu'à 35% de licences

Pourquoi insister ainsi sur le nombre de licences ? Tout simplement parce qu'elles représentent 75 % des ressources de la FFESSM et sont donc primordiales à son équilibre financier, et ceci quel que soit l'échelon : département, région, national.

Tout ce printemps a été marqué par la valse-hésitation du MS quant aux conditions de réouverture des EAPS, nous avons été en veille permanente pour répondre à l'interrogation légitime venant des structures.

Tout ceci a été possible grâce à notre collaboration avec les services de l'état ; à ce propos il y a eu un service, la DDTM ou la collaboration n'a pas bien fonctionné (mais ce n'est pas de notre fait) : à propos de l'affaire des cantonnements de pêche du Cap d'Ail et de la Pesquerolles à Antibes ; ces 2 cantonnements ont été mis en place le 31 octobre dernier, assortis d'une interdiction de plongée (scaphandre et apnée) et ceci sans aucune concertation préalable avec les usagers. La commission nautique locale ne nous a pas consultés !!

Bien évidemment nous sommes « montés au créneau » mais faire revenir la Premar sur une décision est extrêmement difficile,

Pour éviter ce genre de problèmes j'ai RV la semaine prochaine avec le sous-directeur de la DDTM afin que nous puissions travailler en bonne intelligence à l'avenir des activités subaquatiques dans notre département

Le Rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Le Président profite de ce moment pour informer les membres de l'Assemblée qu'une réunion de débriefing sur la saison aura lieu avec les services de l'Etat le 25 novembre prochain.

Le Président est questionné sur les zones réservées « cantonnement de pêche » interdites à la plongée et notamment sur la dernière zone qualifiée comme telle (Pesquerolles) – La question est posée car il y a des projets d'extension de certaines de zones protégées. Et dans le même temps, il y a des demandes d'AOT sur ces mêmes zones, ce qui est un peu contradictoire. Le Président répond qu'il va falloir un peu de temps et de patience sur ce dossier, et conseille aux parties concernées d'entretenir de bonnes relations en local. L'Administration Maritime ayant récemment changé, rien ne pouvait bouger, mais le dialogue peut reprendre dès à présent ; en tout cas, la Fédération va tenter tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de faire changer l'Administration maritime d'avis.

Puis le Président donne l'information sur le recours actuel déposé par rapport aux élections nationales. L'audience prévue le 16 septembre a été repoussé au 21 octobre, ce qui bloque un peu tous les projets de la nouvelle équipe. A la question « comment est financé ce recours ? », le Président répond que c'est la responsabilité civile de la fédération qui prend en charge ces frais. Mais cela donne une mauvaise image, de se retrouver devant un tribunal judiciaire, alors que ce devrait être un problème de tribunal administratif (conséquence du fait que la partie adverse ait réagi trop tardivement pour acter devant le TA.).

La question du dysfonctionnement du site fédéral national est également posée : en effet, cela empêche la délivrance de licence (et de l'assurance) en temps réel. Le Président répond qu'une équipe s'occupe du problème pour que cela soit résolu dans les meilleurs délais.

Le Président parle ensuite du certificat d'honorabilité en mentionnant que cela existe depuis longtemps dans d'autres sports. Il insiste sur le fait que cela est nécessaire, et équivaut à un « droit à l'encadrement », dans



toute fédération qui accueille des enfants. Yann Ruello, CTS PACA, insiste également, en mentionnant qu'il est important de se préoccuper du bon accueil des mineurs, même si c'est une tâche supplémentaire pour le Président de club.

3. Rapport d'activité du Secrétaire.

CODIR 17 JUIN 2021

- Rédaction Procès-verbal de la séance et transmission aux membres du comité directeur

ASSEMBLEE GENERALE 01 OCTOBRE 2021

- Préparation ordre du jour et envoi aux participants (sca, associations, membres du codir, commissions, etc...)
- Réservation de la salle

REUNION INSTANCES ADMINISTRATIVES 25 NOVEMBRE 2021 (en cours)

- Réservation de la salle

DIVERS (en cours)

- Rédaction Courrier à la Premar pour une demande de RDV concernant Pesquerolles

Le Rapport d'activité du secrétaire est adopté à l'unanimité

4. Rapport financier du Trésorier – 2021

•Etats des comptes à fin Août 2021 (BNP)

Epargne : 17 330 €

Courant : 78 783 €

•Recettes / Dépenses (vision trésorerie)

Recettes Dépenses

2014 26 000 € 17 000 €

2015 25 000 € 28 000 €

2016 29 000 € 19 000 €

2017 27 000 € 19 900 €

2018 37 000 € 24 700 €

2019 41 795 € 38 755 €

2020 21 600 € 15 800 € sur 8 mois

2020/21 19 340 € 13 054 €



Charges

Assurance	390 € (Dirigeant et Local Golfe Juan)
CBC Gestion Syndic	2404 € (3 trimestres dont travaux dans co pro)
COP Net Service	886 € (12 mois)
Impôt foncier	1229 € (Local Golfe Juan)
SFR	500 €
BNP	318 € (2 cartes bleues + frais de gestion mensuels)
Déplacement	311 € (Vinci + Essence)
Comptable	602 €

Bourses

Bourse Encadrant	420 €
Bourse sportif	400 €

Achat

Fauteuil + Go Pro	1 097 € (subvention Handi)
-------------------	-----------------------------

Jeunes

Prestation Collège	1 200 €
--------------------	---------

Recettes fin Aout

Fédération

9 159 €

Reversement PACA pour le local	1882 €
Ristourne Affiliation	1320 €
Ristourne Licence	5290 €
Ristourne Brevet	667 €

Subvention

1 614€

CD06 fonctionnement	1000 €
CD06 Handi	614 €

Mécénat

0 €

Divers

5 607 €

Participation socle Potence	500 €
Collège journée jeune	340 €
Lafont Dégat des eaux	4 767 €



Bilan 2019 : Résultat positif 18 400 €

Bilan 2020 : Résultat négatif 6 780 €

Bilan 2020-21 : Résultat positif 688 €

- Un exercice budgétaire sur 12 mois ...
- Des subventions à hauteur de 6500 € qui tardent à rentreret qui seront comptabilisées sur l'exercice 2021-2022
-

Le rapport moral du trésorier 2020 est approuvé à l'unanimité

Quitus est donné à l'unanimité au trésorier

- Budget prévisionnel 2021-2022

Budget prévisionnel 2021 22

Année Sept 2021 - Août 2022

A - CHARGES - DEPENSES - PASSIF

Chapitre 60 : Achat		145,00 €
	Licences, Affiliations, Droits d'engagements	0,00 €
	Cotisation CDOS	95,00 €
	Fournitures de bureau	50,00 €
Chapitre 61 : Charges Externes		6 245,00 €
	EDF du CF06	390,00 €
	Charges du CF06 - syndic	2 400,00 €
	Travaux previsionnels CF06 engagés par copropriété	1 500,00 €
	Téléphone du CF06	550,00 €
	Sté de nettoyage du CF06	900,00 €
	Assurance activité federale FFESSM 89914	90,00 €
	Assurance local CF06 90650	230,00 €
	Assurance dirigeant 23309	185,00 €
Chapitre 62 : Autres Services Exterieurs		6 375,00 €
	Divers (pourboires, dons courants, lots concours etc.....)	0,00 €
	Déplacements effectués par bénévoles des commissions	400,00 €
	Déplacements CODIR AG-CROS-CDOS-CRCA	750,00 €
	Compétition - Manifestations	0,00 €
	Réunions du comité directeur	250,00 €
	Déplacement pour Salon de la Plongée Paris	300,00 €
	Assemblée générale du département	250,00 €
	Formation de Cadres et dirigeants	0,00 €
	Manifestation Sportive	500,00 €
	Réceptions	135,00 €
	Publicité	0,00 €
	Affranchissement	90,00 €
	Bourses Encadrant	3 000,00 €
	Bourses Compétiteur	700,00 €

Budget prévisionnel 2021 22

Chapitre 63 : Impôts et Taxes		1 350,00 €
	Impôt Foncier	1 300,00 €
	Impôt publicité sur domaine public	50,00 €
Chapitre 64 : Charges de Personnel		0,00 €
	Salaires	0,00 €
	Primes et gratifications	0,00 €
	Charges sociales (URSSAF, ASSEDIC mutuelle,...)	0,00 €
	Autres charges de personnel (Visites médicales, formations,...)	0,00 €
Chapitre 65 : Autres Charges de gestion		700,00 €
	Honaires du cabinet Comptable	700,00 €
	FRAIS DES COMMISSIONS :	1 810,00 €
	Cartes fédérales	300,00 €
	Technique - formation initiateur N4 MF1	100,00 €
	Technique - Anteor et secourisme	100,00 €
	Technique - TIV stage	200,00 €
	Technique - Matériels Techniques (dont TIV)	210,00 €
	Biologie	500,00 €
	Biologie - Matériels	0,00 €
	Handi sub	200,00 €
	Photo - Video	200,00 €
	Pêche sous marine	0,00 €
	Archéologie	0,00 €
	Hockey	0,00 €
	Nage avec palmes	0,00 €
	Apnée	0,00 €
	Médicale	0,00 €
	Materiel Autres commissions	0,00 €
Chapitre 66 : Charges financières (Intérêts d'emprunt, agios)		350,00 €
	Services bancaires	350,00 €
Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles (amendes, dons)		34 447,00 €
	Handisub - Equipements de transfert et matériels adaptés	27 141,00 €
	Travaux sous-sol du CF06 - dégât des eaux	6 356,00 €
	Tee-shirts et Polos pour CD06	350,00 €
	Valise TIV	600,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements		1 285,00 €
	Equipements de transfert et matériels adaptés	1 285,00 €
Total dépenses	A	52 707,00 €

Le budget prévisionnel 2021-2022 est adopté à l'unanimité

Le Trésorier en profite pour informer les membres de l'Assemblée qu'il va être nécessaire de vider le sous-sol du local du CODEP afin de pouvoir effectuer les travaux de réparation suite aux dégâts des eaux. Il enverra un e-mail avec des dates pour que les bonnes volontés se signalent.

Le Trésorier mentionne aussi la participation importante du mécénat (environ 60 000€ depuis 4 ans) grâce à qui nous avons pu équiper la section HANDISUB.

5. Autorisation pour le Président et le Trésorier à déposer les demandes de subvention.
Approuvée à l'unanimité

Yann Ruello, CTS PACA, prend la parole pour rappeler aux clubs qu'ils peuvent faire des demandes de subventions ANS alors qu'actuellement seulement 5 clubs la demandent.



Il rappelle également que la fédération a mis en place le PASS SPORT qui est une aide sociale destinée aux jeunes, valable pour les associations et les SCA. Elle est d'un montant de 50€ et peut être utilisée pour l'adhésion ou la licence.

6. Rapports et bilans des Présidents de commissions et référents activités (approbation et Vote)

Sophie VASSEUR prend la parole au sujet de l'opération RECYCLE TA COMBI. Elle rappelle aux membres qu'ils pourront déposer leurs combinaisons avant le 21/10 au local du CODEP, date à laquelle les combis seront récupérées par la société pour être recyclées.

Teddy LISCHA parle du problème du bénévolat dans les clubs : il est compliqué de trouver des personnes qualifiées qui s'engagent dans les associations – certaines ont du mal à faire « tourner » des moniteurs, les recycler, etc... il faudrait trouver un système, peut-être au niveau départemental, pour qu'ils puissent plonger dans plusieurs clubs, sur plusieurs sites, retrouver une motivation, et moins se lasser ? automatiser un système d'agenda ? à réfléchir....

Yann STREBLER présente son bilan HANDISUB 21 légèrement en baisse, mais il y a eu un stage national à Antibes, et nouveauté : des baptêmes au centre Hélio Marin de Vallauris.

Biologie -Environnement : une formation BIO niveau 2 qui a débuté en visio en mars avec 7 stagiaires et qui a continué en juin avec les plongées. Pour 2022, il est prévu une formation B1, un weekend régional à Villefranche pour les formateurs, et sur demande, des initiations en clubs.

Carl WILLEM : prend la parole, et explique qu'il est en train de mettre en place une étude sur les bienfaits de la plongée par rapport au stress post traumatique. Cela se traduira par des mesures de paramètres spécifiques en piscine, avec un protocole bien précis. Le principe est que « respirer dans un détendeur stimule le système parasympathique ».

Il rappelle, par contre et plus généralement, qu'il y a plus souvent des rappels de mesures de sécurité, alors qu'on devrait parler également des mesures préventives...

Il indique que le Colloque National des Activités Subaquatiques aura bien lieu en 2022

Enfin, il invite toutes les personnes présentes à visiter le caisson hyperbare à l'hôpital Pasteur à Nice (l'appeler et prendre rdv).

7. Clôture de l'assemblée générale ordinaire à 20h30

Le président
Jean Lou FERRETTI

La Secrétaire
Nadine Resseguier

